



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PLU

Question écrite n° 103758

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur l'examen des projets de PLU en zone rurale par les services de l'État qui semble donner une priorité absolue à la densification des dents creuses, souvent nombreuses dans les villages et bourgs ruraux, et à limiter, si possible, tout passage de zones agricoles en zones constructibles. Généralement, les perspectives de progression de population autorisée par ces dents creuses et par les divisions de bâti existant encouragées par la loi ALUR dépassent les attentes acceptables des équipes municipales. Par contre, une réticence absolue des mêmes services est constatée à envisager toute nouvelle consommation d'espaces pour le développement d'activités commerciales, de services ou d'activités en général. Cette attitude va conduire à transformer les zones rurales en « campagnes dortoir » ne disposant pas d'emploi sur place, accentuant ainsi encore le sentiment d'abandon des habitants de ces zones et obligeant les communes rurales privées de ressources fiscales et économiques à augmenter la fiscalité des ménages. Il souhaiterait donc savoir si des instructions seront données aux services pour que l'examen des consommations de terres agricoles ne soit pas vu commune par commune mais globalement au sein d'un bassin de vie pour lui assurer un équilibre logement/emploi/services garant d'un développement équilibré des zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103758

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2584

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)